



**Extrait du Registre des Délibérations  
CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du lundi 25 mars 2024**

**Date de la convocation** : mardi 19 mars 2024

**Nombre de conseillers en exercice** : 48

**Étaient présents :**

M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, M. Frédéric DAVAN, Mme Patricia WOLFS, M. Michel CAPERAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, M. Gilbert DANAN, M. Alain VAUJANY, Mme Josy POUHEYTO, M. Yves DEJEAN, Mme Catherine LOUVET-GIENDAÏ, M. Mohamed AMARA, M. Jean-François PLEGUE, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUEÏ, M. Xavier LALANDE, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, M. Laurent JUBIER, M. Stéphane DUSSARPS, M. Antoine CHEVALIER, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Tunçay CILGI, Mme Marion BUSSY

**Étai(en)t représenté(e)s :**

Mme Néjja BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à M. Thibault CHENEVIÈRE), M. Jean-Loup FRICKER (pouvoir à Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE), M. Alexandre PEREZ (pouvoir à Mme Patricia WOLFS), Mme Camille LE DELLIOU (pouvoir à Mme Marie MOULINIER), M. Jean-François BLANCO (pouvoir à Mme Emmanuelle CAMELOT)

**Étai(en)t excusé(es) :**

M. François BAYROU, Mme Fabienne CARA, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, Mme Marie SALESSES, M. Patrice BARTOLOMEO

**Secrétaire de séance** : Madame Marie MOULINIER

-----

**N° 25 Tour de France 2024 : signature d'une convention tripartite avec Amaury Sport Organisation et la Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées**

**Rapporteur** : Mme Josy POUHEYTO

Mesdames, Messieurs

Après les Jeux Olympiques et la Coupe du Monde de Football, le Tour de France est le troisième événement sportif mondial qui représente 28 000 heures de diffusion sur 100 chaînes dont 60 en direct, dans 190 pays. C'est l'épreuve cycliste la plus prestigieuse au monde.

Cet événement est suivi par près de 3500 représentants des médias et a attiré en 2023 plus de 4 millions de téléspectateurs sur France Télévisions et réalisé sa meilleure part d'audience depuis 2005, date de la création de la TNT, dont 36,5% de part d'audience moyenne chez les 15-24 ans. A noter que toutes les étapes sont désormais diffusées en direct et en intégralité. Gratuite pour le public, l'épreuve est organisée par Amaury Sport Organisation.

La Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées (CAPBP) et la Ville de Pau ont posé leur candidature auprès d'Amaury Sport Organisation, qui l'a acceptée, pour accueillir la 111<sup>ème</sup> édition du Tour de France en 2024.

Ainsi, Pau recevra le Tour de France pour la 75<sup>ème</sup> fois de son histoire avec :

- Le vendredi 12 juillet, l'arrivée de la 13<sup>ème</sup> étape Agen – Pau ;
- Le samedi 13 juillet, le départ de la 14<sup>ème</sup> étape Pau – Saint-Lary-Soulan Pla d'Adet dont les premiers kilomètres de course emprunteront le territoire de la communauté d'agglomération par les communes de Jurançon, Gelos, Mazères-Lezons, Bizanos et Idron.

L'organisation du Tour de France, les équipes, les suiveurs et la presse, soit plus de 4 500 personnes, seront hébergés dans les hôtels de Pau et de son agglomération durant 2 nuits du 12 au 14 juillet, soit 4 200 lits. Autant de retombées reversées en dépenses d'hébergement uniquement pour l'organisation et les équipes, sans compter celles de la caravane publicitaire, des prestataires, des partenaires du Tour ainsi que les dépenses de restauration et du public.

Pour organiser les relations entre les partenaires et les collectivités un projet de convention tripartite entre Amaury Sport Organisation, la CAPBP et la Ville de Pau a été établi. Le conseil communautaire délibèrera le 28 mars pour le versement d'une participation financière de 264 000 € TTC. La Ville de Pau mobilisera ses services et ses moyens techniques pour l'organisation opérationnelle de la manifestation et valorisera ses prestations à la suite de l'événement.

*délibéré page suivante*

**Après avis de la commission Sport - Culture - Animation du 8 mars 2024 et avis de la commission Finances - Administration Générale - Commerce - Numérique du 18 mars 2024, il vous appartient de bien vouloir :**

- 1. Approuver la convention tripartite ci-annexée, entre la société Amaury Sport Organisation, la Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées et la Ville de Pau pour l'accueil de la 13<sup>ème</sup> et 14<sup>ème</sup> étapes du Tour de France 2024 dans les conditions ci-dessus décrites ;**
- 2. Autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention ;**
- 3. Autoriser le soutien technique et réglementaire des services de la Ville de Pau pour l'organisation de cet évènement.**

**Conclusions adoptées**

**suivent les signatures,**

**pour extrait conforme,**

Le Maire  
François BAYROU